

CONTEXTE

La politique culturelle de l'université de Poitiers s'inscrit dans le cadre de la convention cadre « Campus, territoires de culture » signée le 26 juin 2024 entre le ministère de la culture et de la communication, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et la conférence des présidents d'université. Si les objectifs des précédents accords sont toujours d'actualité :

- faire vivre l'art et la culture à l'Université ;
- favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture, aux œuvres et aux pratiques culturelles ;
- poursuivre à l'université l'ambitieux projet d'une éducation artistique et culturelle commencée dès l'école.

D'autres ont émergé avec la montée en puissance et l'autonomie des pôles universitaires, et les évolutions des politiques de décentralisation :

- développer les coopérations et les partenariats ;
- favoriser l'accès et la participation de tous à la vie culturelle et artistique ;
- affirmer le rôle d'acteur culturel des campus.

Toutes les dimensions de l'art et de la culture (spectacle vivant, musée, culture scientifique, musique, cinéma, lecture...) sont incluses et les projets mis en place peuvent prendre la forme d'actions de développement des pratiques artistiques, de création artistique et de diffusion culturelle. La médiation culturelle, inscrite de concert avec la programmation, est pensée comme une mission fondamentale, et de nombreuses actions sont également développées en lien avec la pédagogie et l'insertion professionnelle.

C'est dans ce contexte que le service culture artistique de l'Université de Poitiers accueille depuis 2016 des résidences d'artistes.

Pour l'année universitaire 2025-26 une résidence d'artiste est créée pour une autrice ou un auteur de bande dessinée.

Objectifs artistiques :

- Soutenir le travail artistique d'un.e auteur.rice
- Faire découvrir l'univers artistique de l'auteur.rice
- Passer commande d'une proposition artistique
- Promouvoir cette proposition artistique

Objectifs culturels :

- Développer un projet d'actions autour de la littérature et de la bande dessinée
- Favoriser la rencontre entre la communauté universitaire, scientifique et l'œuvre de l'artiste
- Sensibiliser de nouveaux publics à la bande dessinée
- Permettre aux étudiants de faire l'expérience de l'univers d'un artiste
- Apporter une meilleure compréhension d'une œuvre et du processus de création
- Développer des relations entre mondes professionnels, de la recherche et de l'enseignement

TYPE DE RESIDENCE

Conçue comme un projet artistique et culturel, la résidence est assortie d'**actions de médiation et pédagogiques** à hauteur de 20 à 30% de la durée de la résidence.

Ces actions, proposées en concertation avec l'artiste retenu.e, pourront concerner toute la communauté universitaire (étudiant.e.s de différentes composantes de l'Université, comme enseignant.e.s chercheur.euse.s et personnels administratifs). Elles pourront prendre différentes formes : atelier de pratique, rencontre professionnelle et tous publics, intervention dans un cours, conférence ou table ronde, café BD...

Des partenariats peuvent être établis avec des événements portés par, ou en partenariat avec, l'Université de Poitiers.

La durée totale de la résidence est de 5 mois répartis sur les 2 années civiles 2025 et 2026 : 3 mois entre septembre et décembre 2025 et 2 mois entre janvier et mars 2026.

THEMATIQUE -> Intelligence(s)

Intelligence : nom féminin, du latin intelligentia, de intelligere, connaître (Larousse)

Ensemble des fonctions mentales ayant pour objet la connaissance conceptuelle et rationnelle ; aptitude d'un être humain à s'adapter à une situation ; personne considérée dans ses aptitudes intellectuelles, en tant qu'être pensant ; qualité de quelqu'un qui manifeste dans un domaine donné un souci de comprendre, de réfléchir, de connaître et qui adapte facilement son comportement à ces finalités ...

Dans sa définition officielle l'intelligence recouvre déjà de nombreuses idées. Mais elle est un concept encore plus flou et polysémique si l'on regarde les différentes évocations que l'on fait du mot, dans des domaines très variés et pour évoquer des choses assez différentes : les tests de QI, les connaissances en psychologie ; la recherche sur les informations, les renseignements en économie ; les processus de fonctionnement du cerveau en neurosciences ; l'Intelligence Artificielle en mathématiques et statistiques ; l'intelligence du jeu en sport... mais également dans le domaine de l'enseignement (création de pédagogies innovantes, adaptées aux individus) ou encore dans la création artistique (l'intelligence comme capacité technique ou émotionnelle favorisant l'expression et l'innovation, ou l'élévation du public par la stimulation de sa réflexion).

Si ces disciplines sont étudiées et font l'objet de recherches ou sont exploitées par les acteurs de la vie universitaire au sens large, nombreuses sont les questions que l'on peut se poser afin de mieux appréhender le rôle de l'université dans la société et dans sa capacité à rendre l'humain plus intelligent.

Les établissements d'enseignement supérieur forment-ils des esprits critiques et cultivent-ils la curiosité et l'ouverture d'esprit ? La recherche universitaire contribue-t-elle à l'avancement des connaissances reliant intelligence et applications pratiques, dans quels domaines ? L'expérience étudiante (activités para-universitaires) favorise-t-elle les apprentissages, la créativité, le développement personnel ? Faire des études rend-il plus intelligent, plus critique et analytique, et aussi plus responsable et acteur de la société ?...

Objectif -> Créer une proposition artistique originale sur la thématique « Intelligence(s) ».

L'objectif de l'artiste retenu.e sera d'**explorer le concept d'intelligence** dans le contexte de l'université de Poitiers. Il ou elle devra s'appuyer, en fonction de ses centres d'intérêts et envies, sur les recherches, les formations, les différents services et activités para-universitaires qui y sont proposés, et laissera libre cours à son imagination pour réaliser un **travail documentaire ou de fiction**.

Il ou elle devra **créer une œuvre originale**, utilisant la forme de récit et l'esthétique qui lui paraissent les plus pertinentes et lui conviennent le mieux (roman graphique, manga, comics, franco-belge, texte illustré...).

La forme finale de l'œuvre réalisée (bande dessinée, exposition ...) sera définie entre l'Université et l'artiste.

L'ARTISTE

Nous recherchons un.e artiste de bande dessinée (scénariste et dessinateur.rice) francophone.

Pour être retenu.e l'artiste devra montrer un véritable **intérêt pour la thématique** et pour le milieu universitaire au sens large.

Il ou elle devra également faire preuve d'autonomie, de curiosité, et avoir déjà réalisé, ou prouver sa capacité à réaliser, un **travail de création documentaire ou de fiction**.

Priorité sera donnée à une jeune autrice ou un jeune auteur. Sera considéré.e comme jeune autrice ou jeune auteur, un.e artiste qui n'a pas publié plus d'un à deux ouvrages sous son nom chez des éditeurs nationaux ; un artiste en développement dont la résidence peut être un plus dans sa construction artistique et sa professionnalisation.

L'artiste devra enfin **résider en Région Nouvelle Aquitaine ou travailler régulièrement avec un éditeur régional**.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

ENGAGEMENTS DE L'UNIVERSITE

- Accueillir l'artiste : mise à disposition d'un logement à titre gratuit, prise en charge de certains repas (préparation de la résidence, événements particuliers...), prise en charge de frais de déplacements (un aller-retour domicile / lieu de résidence pour 2025 et un pour 2026, déplacements si nécessaires sur les sites de Niort, Angoulême et Châtellerauld), favoriser son immersion au sein de la communauté universitaire ;
- Accompagner l'artiste lors des actions de médiation ;
- Assister l'artiste dans la mesure du possible et dans le cadre strict de la résidence ;
- Rémunérer l'artiste en droits d'auteur (environ 2000 euros bruts par mois) ;
- Prise en charge d'éventuels achats de matériel pour les besoins du travail de création ou d'actions de médiation ;
- Prise en charge du coût de réalisation de la proposition artistique ;
- Promouvoir la résidence et les actions de médiation en accord avec l'artiste.

ENGAGEMENTS DE L'ARTISTE

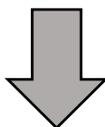
- S'engager exclusivement dans la résidence sans réaliser d'autres travaux pendant la période ;
- Réaliser une proposition artistique originale conçue spécifiquement pendant la résidence ;
- S'impliquer dans une démarche d'éducation artistique et d'échanges avec les publics (actions de médiation et pédagogiques) ;
- Recevoir le public dans son espace de création si le lieu le permet ;
- Résider essentiellement (cinq jours sur sept) dans le lieu mis à sa disposition et prendre en charge ses frais de repas quotidiens et ses déplacements personnels ;
- Effectuer par ses propres moyens ses déclarations auprès de l'URSSAF ;
- Promouvoir la résidence et les actions de médiation en accord avec l'Université.

NB : la proposition artistique réalisée appartiendra, après cession de droits intellectuels (contrat de cession de droit de reproduction et de représentation), à l'Université qui en disposera à sa guise pour ses actions. Elle pourra la diffuser comme bon lui semble, en direction de différents publics, à l'exception de toute exploitation commerciale.

Dans le cas de publication, l'artiste en conservera un certain nombre d'exemplaires qu'il pourra utiliser comme bon lui semble. Il pourra utiliser librement l'ensemble de ses créations réalisées durant la résidence à la condition de mentionner l'apport, le soutien et l'accompagnement mis en œuvre par l'Université de Poitiers et préciser le cadre dans lequel ses créations ont été produites.

DOSSIER DE CANDIDATURE

- Une biographie retraçant le parcours de l'artiste ;
- Un dossier / book présentant les réalisations déjà effectuées, les publications individuelles et collectives, les expériences en termes d'actions de médiation... et plus largement tous les éléments permettant d'apprécier son travail ;
- Une note d'intention sur le projet de résidence en lien avec la thématique ;
- Une photo de l'artiste (portrait) au format jpeg, en bonne définition et libre de droit, destinée à la communication de la résidence au cas où la candidature est retenue.
- Eventuellement un CV indiquant les diplômes, publications, expositions, bourses... ;



1 document pdf complet
+
1 fichier séparé pour la photo

A envoyer à
action.culturelle@univ-poitiers.fr

Date limite des candidatures : dimanche 2 mars 2025 minuit

La sélection sera faite par un jury composé de personnels de l'Université de Poitiers (service culture artistique, enseignant.e spécialisé.e BD, réseau régional de recherche en bande dessinée...)

CONTACTS

Lionel Poutaraud 05 49 45 47 83
Université de Poitiers - Service culture artistique / Maison des étudiants
Bât A6 - 1, rue Neuma Fehine Borges
TSA 31104
86073 Poitiers Cedex 9